

Éditorial | Itinéraires singuliers en santé mentale Soins institués et soignances profanes



Bernard Durand

Président de la FASM
Croix-Marine
Paris (75)

L'intitulé des ces journées de Nancy n'a pas toujours été bien compris, mais tous les participants en sont revenus satisfaits et enrichis par des exposés de grande qualité et le partage des expériences présentées dans les ateliers. Le style de ces échanges pérennise un style de formation de plus en plus rare, où ce ne sont pas des « formateurs » qui viennent animer un groupe qui « reçoit » un savoir, mais des échanges horizontaux à partir du témoignage de ceux qui sont prêts à s'exposer et mettre en question leur pratique.

Itinéraires singuliers ? Nous n'avons peut-être pas suffisamment explicité l'ambiguïté de ce terme, car la recherche de la singularité des itinéraires de soins ou de (ré)insertion dans la cité doit être un objectif nécessaire pour que le sujet accède à une meilleure santé mentale : la question, alors, est d'autoriser cette singularité qui s'accommode assez mal des seuls protocoles préétablis que l'on voudrait nous faire prendre pour un progrès. Mais la singularité c'est aussi, nous dit le Robert, ce qui excite l'étonnement et est digne d'être remarqué par des traits peu communs de curiosité, de bizarrerie, d'étrangeté, de rareté. La coordination locale lorraine avait sûrement pensé à cette polysémie, car il a été question de la manière dont certaines personnes pouvaient vivre, bon an mal an, en trouvant parfois des aménagements de vie hors des circuits institués, mais également des conditions qui permettent aux personnes concernées de se construire des parcours singuliers à travers de vraies rencontres.

Soignances profanes ? Pourquoi ce néologisme qui a questionné ? Je crois qu'il tentait de répondre aux transformations profondes que nous vivons dans la manière de soigner et d'accompagner les personnes confrontées à des troubles psychiques et à la situation de handicap qui en découle. Le spectacle extraordinaire que nous avons pu voir le mardi soir nous a montré la richesse et la créativité de deux vraies troupes de théâtre, l'une issue d'une association nancéenne qui se revendique du handicap psychique, l'autre d'un CATTP de Lunéville. Au-delà du talent des auteurs et des acteurs, il faut souligner que la démarche de ceux qui ont soutenu ce travail est identique : oui, la psychothérapie institutionnelle peut être « profane » et aujourd'hui, elle ne peut plus être l'exclusive des seuls soignants patentés. Je vous conseille également de voir le film qu'Alain Bouvarel a projeté durant ces journées : « Faire reflourir en moi la vie », réalisé dans le SAVS de l'Association Espoir 54. On réalise combien de tels outils ont leur place dans le trajet singulier de ces personnes qui n'ont pas pour autant coupé les ponts avec les équipes de soins, loin s'en faut. On découvre là que, contrairement à ceux qui désespèrent de l'évolution de la psychiatrie, le champ de la santé mentale

Éditorial | Itinéraires singuliers en santé mentale Soins institués et soignances profanes

est riche de projets et de réalisations diverses qui se font aujourd'hui sous le sceau du handicap psychique. Nous en avons eu moult autres exemples dans les ateliers ; l'engouement pour les GEM dont il a été également beaucoup question est aussi un signe de cette (r)évolution. On constate partout que ces GEM, conçus pour soutenir le lien social, ont des effets inattendus sur la reconstruction de l'image de soi, aux dires mêmes de nombreux adhérents qui ne s'étaient jamais imaginé capables de vivre ce qu'ils expérimentent dans ces clubs «profanes».

Mais ces avancées sont fragiles, comme on l'a vu avec la légèreté des pouvoirs publics qui ont attendu la fin de l'année pour débloquer les crédits des GEM promis depuis l'année précédente. Il ne faudrait donc pas que la reconnaissance du handicap psychique se contente d'être un effet d'annonce sans lendemain. Pourtant comme le fait remarquer René Baptiste dans un ouvrage remarquable sur le handicap psychique*, comment ceux qui sont confrontés au handicap psychique vont-ils se faire entendre, lorsque ceux qui militent pour d'autres formes de handicap, mieux organisés, ont déjà du mal à se faire entendre ? La réponse s'impose : il est plus qu'indispensable que l'ensemble des acteurs de la santé mentale : les usagers eux-mêmes avec la FNAPSY, les familles avec l'UNAFAM et les professionnels de la psychiatrie et du médico-social regroupés au sein de notre fédération restent étroitement unis pour défendre ces avancées qui risquent d'être remises en question.

Il faut également que nous prenions notre place dans le mouvement associatif pour faire reconnaître les problèmes propres à ces personnes : c'est ainsi que nous avons rejoint le collectif des associations qui exige du Premier Ministre une réelle politique du logement, à l'heure du droit au logement opposable. Ce mouvement initié par les associations comme Emmaüs, ATD Quart Monde et les enfants de Don Quichotte regroupe aujourd'hui 28 associations. Nous y sommes avec l'intention de rappeler qu'un pourcentage important de personnes sans domicile est confronté à la souffrance psychique et que la question du logement ne peut se limiter pour elles à la seule question d'un toit mais qu'elle nécessite également des modalités d'accompagnement adaptées.

* René Baptiste, Reconnaître le handicap psychique. Chronique sociale, Lyon, 2005

Retrouvez l'éditorial sur le site de la FASM Croix-Marine : www.croixmarine.com